

maisons d'édition de langue anglaise ont fait état de 3 600 nouveaux titres, ce qui correspond à 64 % du total.

15.7 Archives nationales et services de bibliothèque

Archives nationales du Canada. Fondé en 1872, cet organisme fonctionne sous la direction de l'archiviste national aux termes de la *Loi sur les archives nationales* (1987). À titre d'établissement de recherche, les Archives nationales du Canada ont pour mission d'acquérir des documents qui revêtent une importance nationale en ce qui concerne le développement du Canada. Il lui incombe aussi de fournir des services et des installations de recherche propres à mettre ces documents à la portée du public. Sur le plan administratif, son rôle consiste à promouvoir l'efficacité et l'économie dans la gestion des archives du gouvernement.

Les collections des Archives nationales sont extrêmement diverses. Elles renferment des documents personnels de citoyens et d'organismes ayant trait à l'évolution sociale, culturelle, économique et politique de toutes les périodes de l'histoire canadienne. Elles renferment aussi des exemplaires de documents portant sur le Canada et conservés en France, en Angleterre et dans d'autres pays. Les Archives publiques gardent d'importantes collections se rapportant aux ministères et aux organismes fédéraux ainsi qu'une vaste collection de documents visuels, dont un certain nombre de photographies historiques concernant tant le gouvernement que le secteur privé, des peintures, des estampes, des aquarelles, des médailles et des blasons d'intérêt documentaire. Elles conservent des collections de films, d'enregistrements d'émissions de télévision et d'enregistrements sonores ainsi que des documents publics sur support automatisé et des archives lisibles par machine provenant du secteur privé. Elles conservent des cartes et des plans qui ont trait à la découverte, à l'exploration, à la colonisation et à la topographie du Canada, ainsi que des cartes topographiques d'autres pays mises à jour. La Bibliothèque des Archives renferme au-delà de 80 000 volumes sur l'histoire du Canada, y compris des brochures, des périodiques et des publications du gouvernement.

Les documents des Archives ne peuvent pas être prêtés, mais ils peuvent être consultés sur place. Les chercheurs agréés effectuant des recherches dans des documents y ont accès jour et nuit. On peut obtenir à prix modique des reproductions de documents, et on peut se procurer bon nombre de documents sur microfilms par l'intermédiaire

du service de prêts entre bibliothèques. Les pièces d'archives sont également présentées sous forme de microfilms, de diapositives et de microfiches, ainsi que dans diverses publications et expositions internes et itinérantes.

La Direction de la gestion des documents aide les ministères et les organismes fédéraux à gérer leurs propres documents administratifs. À l'aide de dépôts aménagés dans six grandes villes du pays, elle fournit des services d'emmagasinage et de référence, et elle se charge de l'élimination planifiée et économique des dossiers clos de l'administration fédérale.

Les Archives nationales du Canada ont des succursales à Londres (Angleterre) et à Paris (France).

La Bibliothèque nationale du Canada est un établissement fédéral situé à Ottawa dont le rôle est d'acquérir, de conserver et de promouvoir le patrimoine canadien dans le domaine des publications, d'encourager le développement des services de bibliothèque dans tout le pays et d'appuyer la mise en commun des ressources entre les bibliothèques. La Bibliothèque nationale a été créée en 1953 et est dirigée par un directeur général.

Les collections de la Bibliothèque nationale renferme environ 8 millions de titres portant sur des travaux écrits par des Canadiens, soit à leur propre sujet ou sur des sujets susceptibles de les intéresser, qui ont été publiés au Canada ou à l'étranger, ainsi que des documents d'origine étrangère dans les domaines des sciences sociales et humaines. Outre la collection de livres, elle possède également des périodiques, des documents sous microformes, des enregistrements, des partitions, des manuscrits, des comptes rendus de conférences, des documents gouvernementaux, des thèses universitaires, des trousseaux éducatifs, des journaux et des brochures. Des œuvres reproduites sur des supports plus récents, tels que les disques compacts, viennent également s'ajouter à la collection.

La Bibliothèque nationale fait l'acquisition de ces articles en vertu des dispositions visant le dépôt légal contenues dans la *Loi sur la Bibliothèque nationale* (1969). La Bibliothèque nationale a monté des collections spécialisées, telles que celles réunissant les thèses canadiennes, les journaux canadiens, la musique, les livres rares, les manuscrits littéraires, la littérature canadienne pour enfants, les publications multilingues, les droits des Indiens et les renseignements afférents aux besoins du milieu de la bibliothéconomie au Canada. Ces collections particulières, qui viennent s'ajouter à la collection générale *Canadiana*, permettent à la Bibliothèque nationale d'apporter son soutien aux études canadiennes.